

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 juin 2018

o o o

Le six juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, C. Gérard, G.Novak, F.Servagnat
Etaient excusés : H. Fournaise, E. Griffon, J. Daemers

Monsieur Gérard Novak été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

Le Maire indique qu'il a assisté en compagnie du premier adjoint à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Elle avait été saisie à la suite du dossier composé par S2RI pour la commune, dans le cadre de la loi. La Sous-commission a donné un avis favorable. Le dossier devra passer ensuite devant la sous-commission départementale de sécurité, qui devra donner également son avis. C'est alors que les travaux proposés et décrits lors des précédentes réunions de conseil seront lancés.

PROPOSITION D'ETUDE POUR L'EXTENSION DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE.

Lors des précédentes réunions de conseil, il avait été débattu de l'avenir des deux constructions jouxtant l'aménagement récemment réalisé de la place.

Les financements possibles d'un tel projet seraient:

- la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- une subvention régionale,
- et le fonds d'investissement qui sera institué prochainement par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le dossier déposé devra présenter un chiffrage précis du projet souhaité. C'est pourquoi, afin d'en établir les éléments, le Maire a contacté la société CEREG, qui peut effectuer une telle mission, en relation proche avec le conseil municipal. La proposition de CEREG s'élève à 4 500 € HT (sans l'option photomontage).

Après discussion, le conseil donne son accord pour lancer cette étude, qui permettra de préciser le projet.

DECISION MODIFICATIVE

Compte tenu de la précédente délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des éléments suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2128 / 10026	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		5 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	
Total		10 000,00	5 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	5 000,00	
Total		5 000,00	0,00

FACTURE DRTP « extension de l'éclairage public de la salle communale »

Le devis de l'entreprise DRTP d'un montant de 2 613,36 € TTC avait été accepté et signé le 9 mars 2018 mais ne prenant pas en compte l'option : fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage public pour un montant HT de 1 215,00 €

Suite à la réalisation des travaux, la facture n°2018/04/0480 ne correspond pas au montant du devis étant donné que l'option a été incluse au montant car les travaux ont été effectués. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant de cette facture avec l'option, pour un montant de 4 071,36 € TTC.

TRAVAUX DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Le Maire indique qu'il a provoqué une réunion avec la directrice du pôle territorial de Fismes (Communauté Urbaine du Grand Reims) pour faire le point sur les dossiers concernant la commune et maintenant de la compétence de la Communauté Urbaine.

Les sujets traités furent les suivants :

- **Voiries :**
 - o Affaisements de chaussée rue St Timothée et rue de la terre sodée: intervention d'une entreprise de TP sans que la commune soit informée et depuis plus rien. Ce dossier relève de la Direction de l'eau et de l'assainissement.
 - o Nids de poules : intervention prévue très prochainement, mais non encore réalisée.
 - o Programme 2019 : envoyé et reçu au pôle (route de Serzy, selon devis CTP fourni)
- **Station de captage :** Non réponse au mail envoyé à J.S. Gayet le 27/03/2018 demandant le planning de réalisation des travaux, en particulier, la date du choix du MO, suite à la réunion du 15 février dernier.
- **Schéma général d'assainissement :** Suite à l'envoi de la délibération de la commune (24 janvier 2018), quel est le calendrier prévisionnel de réalisation du projet d'assainissement collectif de la commune ?
- **Plan Local d'Urbanisme :** Après les réunions concernant le projet de PLU de Vandeuil, et la délibération du conseil en date du 16 avril 2018, quel est l'avancement de la procédure de correction du dossier par l'agence d'urbanisme et quel est le planning de l'approbation du PLU?

TRANSFERT DE COMPETENCES FACULTATIVES

La Communauté Urbaine envisage le transfert de compétences complémentaires, en particulier la compétence périscolaire. Le coût de cette activité (qui inclut la cantine et la garderie) pour les années 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 s'élève respectivement à 3 132 €, 4 043 €, 4 286 €.

Le conseil se déclare favorable au transfert de cette compétence, dont les modalités sont en train de se préciser.

FONDS DE SOUTIEN

Le Maire expose les grandes lignes d'intervention de ce fonds, qui sera soumis à délibération lors du prochain conseil communautaire.

PROGRAMME DE FAUCHAGE DES VOIRIES

Le Maire expose le détail du programme annuel du fauchage des voiries confié à l'entreprise Grelet.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la modification budgétaire suivante, sur le budget de l'exercice 2018.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10008	Installations, matériel et outillage techniques	1 500,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	1 500,00
021/021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 500,00
Total		4 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	1 500,00
Total		1 500,00